

Compte-rendu de l'action pour Yves

Voici un compte-rendu succinct mais éclairant certains aspects montrant comment Yves à nos yeux incarnait la pédagogie active et pourquoi ce qui s'est passé ne rentre parfois pas dans le cadre que nous souhaitons pour nos enfants.

- explication de la démarche et de ce qui a été fait

1/ Qui est Yves : c'est un éducateur de Germinal qui nous a montré combien le rôle de l'éducateur est central dans une école, et contribue à l'épanouissement de l'enfant.

- Accueil le matin
- implication avec les enfants dans divers projets, dans l'équipe des 5/8.
- Nous avons fait le choix de la pédagogie Freinet qui repose avant tout sur un cadre bienveillant où l'enfant met en place son auto-formation, à son rythme. Yves est un des éducateurs qui l'incarne le mieux à Germinal. Il n'attend pas que cela se passe dans un coin de la cour. Il est toujours au centre des enfants et intervient immédiatement, en captant tout ; il offre un cadre bienveillant.
- Pendant la morosité de la pandémie, son attitude envers les enfants nous a rappelé à nous qu'on se doit de garder la pêche et la forme en toutes circonstances.

2/ Mobilisation

L'information de son renvoi a circulé via les parents qui ont montré une très grande mobilisation

- un groupe de soutien, bien distinct de l'Association des Parents
- rédaction d'une pétition ayant récolté +140 signatures soit une grande représentativité pour la petite implantation que représente Germinal
- des témoignages favorables à la pelle, qui montrent l'incompréhension des parents
- et fruit d'une réflexion entre les parents, NOTRE volonté d'aller le défendre devant le collègue échevinal, puisque c'est un droit voulu par la procédure.

Yves a reçu sa lettre de renvoi comme annoncé – nous n'avons rien pu y faire. Ce ne fut pas le meilleur cadeau de Noël ni pour la famille de Yves, ni pour les nôtres. Cependant Yves ne s'est pas senti abandonné, voire s'est senti soutenu, porté, et il tient à remercier tous les enfants et parents qui lui ont témoigné ce soutien.

3/ Défendre Yves

Yves ne nous a pas demandé de le soutenir, mais au contraire, c'est nous qui lui avons demandé la possibilité de témoigner et de le soutenir. Yves n'est pas un de nos amis ; Il n'est pas l'ami du papa Untel ou de la maman Unetelle, c'est l'éducateur de nos enfants, son rôle est essentiel dans leurs trajectoires, surtout ceux les plus en difficulté qu'il avait le don de mettre en confiance.

S'il avait fallu défendre toute autre personne de l'équipe pédagogique, nous l'aurions fait à proportion des compétences que nous lui reconnaissons.

Malgré son droit, Yves ne s'est pas fait représenter par un avocat devant le collège. A notre avis, il aurait dû, mais cette décision n'appartenait qu'à lui.

Notre ressenti et notre incompréhension

1/ Les griefs : 3 pages et demi qui mettent en cause son intégrité, soulignent ses manquements et sa dangerosité envers nos enfants. Nos deux témoins ont demandé à Yves de prendre connaissance de cette lettre avant l'audition où on peut y lire certaines images violentes « enfants enlevés, écrasés par une voiture » avancées avec une certaine gratuité. Passons.

Nous, parents, avons témoigné qu'Yves était à la fois professionnel et totalement investi dans l'éducation et l'épanouissement de nos enfants : il représente pour nous l'exemple de cette bienveillance que les enfants doivent ressentir au cœur de leur auto-apprentissage. Nous avons fortement mis l'accent sur ce point auprès du collège d'Evere : préservez svp nos enfants et réfléchissons plus loin qu'une querelle de cour de récréation. Nous avons eu l'impression que le collège a écouté nos témoignages avec une certaine compassion et un respect réel. Quant aux griefs de la lettre stricto sensu, notre rôle n'était pas de défendre Yves quant aux griefs, lui seul pouvait le faire. Mais nous avons l'impression qu'il fallait trouver une raison quelconque pour faire cesser son contrat à l'école : le cadre est clair : « incompatibilité d'humeur » partagée entre Yves et la direction, et probable

division au sein de l'équipe pédagogique. Effectivement il vaut mieux pour les deux partis de ne plus collaborer, mais qu'en est-il de nos enfants ? Quelqu'un s'est-il posé la question ?

2/ Dénier et exercice du pouvoir

- Alors que le soutien s'organisait la direction de l'école a soutenu qu'il n'était pas vrai qu'Yves était menacé d'être renvoyé ; certains membres de l'équipe pédagogique nous ont tenus ce même discours. A l'école où on apprend à nos « futurs citoyens » de nommer les choses, cela s'appelle du « déni » et de la « désinformation ».
- Il a fallu insister de nombreuses fois pour que nous sachions de la part de la maison communale quelle était la procédure pour témoigner pour Yves. Notre impression dans cette démarche était qu'elle ne souhaitait pas qu'on puisse user de ce droit. A l'école où on apprend à nos « futurs citoyens » de nommer les choses, cela s'appelle de la « tentative d'obstruction ». A force d'insister, nous avons pu avoir, in extremis, le feu vert de la maison communale et la marche à suivre.
- Yves n'a pas souhaité venir avec un avocat, nous pensions tous aller vers un apaisement.
 - o Lors de l'audition du premier témoin à décharge, la première préoccupation du collègue a été de savoir comment nous étions au courant de la lettre envoyée à Yves en recommandé, et reçu le lendemain de la dernière réunion des parents.
 - o Lorsque Yves est sorti à son tour d'audition, il nous a dit que plus de la moitié de l'entretien (soit près de 45 minutes sur les 1h 30 environ), mené par l'échevin en charge de l'éducation tournait autour de « comment les parents savent-ils ? »

C'est interpellant d'autant qu'il est bien stipulé qu'Yves, comme toute personne soumise à la procédure de licenciement, possède un droit de publicité. Il a le droit de se défendre. Au final, Yves n'a pas été interrogé sur les reproches qu'on lui faisait (et donc n'a pas pu s'en défendre) car la direction de l'école a produit une nouvelle accusation qui n'était pas à l'ordre du jour.

Tout ceci peut-être vérifié, l'audition ayant été enregistrée avec l'assentiment de toutes les parties.

Cependant, à nos yeux de témoins, Yves n'a pas réellement eu la possibilité de donner sa version des faits quant aux griefs qu'on lui faisait.

3/ Et nos enfants dans tout cela ?

Ce qui s'est passé renvoie au fonctionnement de l'école et à notre choix de la pédagogie active. Quelques points de réflexion.

Disparition d'un point de repère

Dans le cadre de la pédagogie Freinet, nous devons veiller à éviter la perte des repères de nos enfants. Si un/une professeur(e) avait un souci de santé, on expliquerait aux enfants ce qui se passe. Pour Yves, l'école n'a rien expliqué. Mon fils me dit : « Il y a pleins d'éducateurs à l'école mais Yves n'est pas là (...) Il y a un chef qui dit « Aujourd'hui, c'est toi qui remplace Yves » . Encore lui a vu notre mobilisation, il comprend un peu, mais les enfants qui n'ont pas du tout été informés peuvent d'autant plus être en perte de repère.

Ainsi, nous demandons à l'école de pouvoir organiser un au-revoir et un remerciement symboliques pour Yves dans la cour de récréation courant de semaine prochaine. Merci aux responsables de l'AP de faire suivre la demande de notre collectif.

Communication, parent pauvre de l'école du point de vue pédagogique

Nous n'avons rien à reprocher à l'école en termes de communication concernant la situation sanitaire. Mais l'expérience d'Yves nous rappelle l'épisode récent de l'absence de communication et de prévenance aux enfants sur le regroupement de classes, du fait d'un effectif non atteint. Il manquait un ou deux élèves : d'où le regroupement de classes alors que nous sommes en mesures covid, la mise à mi-temps de deux professeurs. Rappelons que la pédagogie Freinet conçoit LA CLASSE comme fixation participative entre un maître et les élèves d'un cadre de règles et d'une culture commune. Est-il normal de les mélanger alors ? Et au départ, le projet était un professeur pour 3 ans, pas une succession de professeurs comme certaines classes en ont connu ces dernières années. Et pour l'année 2021-2022, pourquoi les instances prévoyantes n'assument pas le mauvais calcul prévisionnel ? Personnellement, je ne comprends pas.

La bienveillance au cœur de notre école ?

C'est ce que nous devons souhaiter, d'autant plus qu'Yves n'est plus là. Dans toute cette démarche en sa faveur, nous avons l'impression d'avoir été en face plus d'une bureaucratie imbue de soi-même que d'une volonté de prendre en compte le bien de la pédagogie Freinet. Rappelons que Freinet a commencé à penser sa pédagogie en opposition à la hiérarchie militaire qu'il a connu lors de la première guerre mondiale.

Rappelons que la pédagogie active repose sur la coopération, la responsabilité, le débat, l'échange, dans un cadre bienveillant. Si les adultes n'arrivent pas à montrer l'exemple aux enfants, que deviendra notre société ?

En conclusion

Dans cette triste histoire, les enfants des parents les plus mobilisés ont pu voir, comment, au sein de ce qui est ressenti comme une injustice incompréhensive, comment on peut y être à la fois, critique, chercheur, créateur, conférencier, auditeur, discutant, et aide.

En définitive, nous pensons à Yves qui doit voguer vers d'autres horizons. Nous lui souhaitons bonne chance, si possible auprès d'enfants car il a un réel don.

Quant à Yves, il remercie chaleureusement tous les enfants et tous les parents qui lui ont témoigné du soutien ; cela l'a beaucoup touché et il espère très vite vous revoir, tous les parents et tous les enfants sans distinction.